



67.
COURSES
DE BIENNE BIELER
LAUFTAGE
IS HERE!

5 - 6 juin
2026

SPORTEXPO



Informations Sportexpo

Dans le cadre des Courses de Bienne, une Sportexpo sera organisée pour la première fois les 5 et 6 juin 2026. L'exposition offre aux événements sportifs, associations, marques et prestataires actifs dans les sports de course et d'endurance une plateforme attractive pour se présenter à un public passionné de sport.

Heures de départ des formats de course

100km	vendredi 22:00
Patrouille militaire	vendredi 22:00
Relais	vendredi 22:30
Semi-marathon	vendredi 22:45
10km	vendredi 23:15
Coop Kids Run	samedi midi

Heures d'ouverture de la Sportexpo

Vendredi 5 juin 2026 : 16h00 – 23h00

Samedi 6 juin 2026 : 09h00 – 16h00

Montage des stands

Vendredi 5 juin 2026 : matin jusqu'à 15h00

(les créneaux horaires précis seront communiqués aux exposants en temps utile)

Démontage des stands

Samedi 6 juin 2026 : à partir de 16h00

Lieu

Place Publique de la Tissot Arena, Biel/Bienne

Espace couvert et central situé au cœur du site de l'événement.

Visiteurs

- env. 6'000 participants aux Courses de Bienne
- ainsi que de nombreux spectateurs, accompagnants et visiteurs

L'exposition sportive s'adresse à

- Fabricants d'articles de sport (course et endurance)
- Marques de vêtements de sport et chaussures de course
- Magasins de sport
- Nutrition sportive et compléments alimentaires
- Prestataires fitness, santé et bien-être
- Organisations de courses et clubs sportifs
- Médias, magazines et plateformes en ligne liés au sport



Informations Sportexpo

Surface de stand

Les surfaces d'exposition peuvent être louées en différentes tailles :

- 3 × 3 m (CHF 540.–)
- 3 × 4 m (CHF 720.–)
- 3 × 5 m (CHF 900.–)

La surface souhaitée sera examinée puis confirmée.

Location du stand

CHF 60.– par m² de surface de stand

Tous les prix s'entendent hors TVA.

Infrastructure du stand & électricité

- La vente de produits est autorisée.
- Les raccordements électriques peuvent être réservés en supplément :
 - Prise CH type 12/23 – 230V : CHF 40.– par prise
 - Prise type CEE16 – 400V : CHF 60.– par prise
- Aucun mobilier n'est fourni pour les stands.

La Place Publique est exposée au vent. Les structures de stand doivent impérativement être suffisamment sécurisées. Les poids nécessaires doivent être apportés par les exposants. Les installations insuffisamment sécurisées pourront être adaptées ou retirées par l'organisateur.

Inscription

L'inscription se fait via le formulaire disponible sur le site web des Courses de Bienne.

Délai d'inscription : 30 avril 2026

Organisation / Contact sur place

La Sportexpo est organisée par le comité d'organisation des Courses de Bienne.

Contact sur place :

Gian Keller

info@bielerlauftage.ch

gian.keller@100km.ch



Règlement Sportexpo

Droit d'exclusivité

Il n'existe aucun droit d'exclusivité concernant les produits ou articles exposés et vendus.

Attribution des stands

L'emplacement des exposants est déterminé par l'organisateur et ne dépend pas automatiquement des emplacements des années précédentes.

Cession du stand

La cession du stand à un autre exposant n'est pas autorisée sans l'accord préalable de l'organisateur
(à obtenir au plus tard 12 jours avant l'événement).

Distribution de flyers / sampling

La distribution de flyers en dehors des stands n'est autorisée qu'avec l'accord explicite de l'organisateur. Le sampling de produits en dehors de la surface du stand n'est pas autorisé.

Assurance, responsabilité et surveillance

Chaque exposant doit souscrire une assurance couvrant :

- les biens exposés
- le matériel de stand
- le transport
- la responsabilité civile

L'association / comité d'organisation des Courses de Bienne décline toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels. Tous les stands, displays et structures doivent être fixés de manière résistante au vent et aux intempéries. Les poids nécessaires doivent être apportés par les exposants.

Les installations insuffisamment sécurisées pourront être adaptées ou retirées par l'organisateur.

Facturation et conditions de paiement

Après la clôture des inscriptions, les exposants recevront une facture pour la surface de stand réservée ainsi que pour les éventuelles prestations supplémentaires.

La facture doit être entièrement réglée avant l'événement. L'inscription n'est considérée comme définitive et le stand comme réservé qu'après réception du paiement. En cas de paiement tardif ou manquant, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer le stand.